

Le BIEF Magazine



Portrait d'une Magnésienne

Une femme qui a su relever les défis

>>> page 10

Focus

Les agents du service technique

>>> page 12

Le saviez-vous ?

Les anciennes scieries

>>> page 19



Chères Magnésiennes, chers Magnésiens,

La loi 2014-110 du 6 février 2014, dite loi LABBE, encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national.

Notamment, depuis le 1er janvier 2017, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

Soucieux de préserver l'environnement, vos élus ont appliqué cette loi dès son entrée en vigueur et banni toute utilisation de désherbant chimique, source de pollution des nappes phréatiques et de grave danger pour la santé. Des solutions alternatives ont été recherchées et testées mais aucune n'a permis d'apporter une réponse satisfaisante et plusieurs d'entre vous ont dénoncé et dénoncent encore une commune « moins bien entretenue qu'avant » avec des herbes sur les trottoirs ou le long des caniveaux, même si la présence de ces herbes, aussi indésirables soient-elles, témoigne d'un sol sain.

Parmi les solutions testées, le recrutement de deux agents supplémentaires pendant plusieurs mois n'a pas donné de résultat probant. Il en aurait fallu beaucoup plus. Un désherbant dit BIO a été testé sans succès, son efficacité étant très en dessous des résultats attendus. Une machine à désherber électrique par brossage mécanique a été acquise. Si son efficacité est bonne, elle ne suffit pas pour l'entretien de l'ensemble de la commune.

Face à cette situation, j'ai donc décidé après concertation des élus du Conseil municipal de faire appel à votre sens civique et à votre solidarité pour vous demander d'entretenir la portion de trottoir et de caniveau qui se situe au droit de votre propriété.

Pour cela, je m'appuie sur l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui autorise le maire au titre de ses pouvoirs de police, à prescrire par arrêté municipal aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment en ce qui concerne la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend toutes formes de nettoyage, le désherbage, le balayage et l'enlèvement des feuilles mortes et autres détritiques ou en hiver, le déneigement et le salage en cas de verglas.

Vous trouverez l'arrêté correspondant encarté dans ce numéro du Bief magazine. Je vous invite à en prendre connaissance détaillée car il contient toutes les indications nécessaires pour l'exécution de cette tâche. Il est applicable à compter du 1er janvier 2023.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui assurent déjà cet entretien, certain(e)s depuis plusieurs années et je compte sur la compréhension de tous les autres, convaincu que seule la mobilisation de toutes et tous, permettra d'obtenir un résultat satisfaisant.

Vous trouverez également dans ce numéro un point de situation de nos principaux chantiers en cours, en attendant de pouvoir vous les présenter de vive voix lors de la **cérémonie des vœux prévue le mardi 10 janvier à 18H30** à la salle polyvalente, en espérant vivement avoir le plaisir de vous y rencontrer.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Votre maire, Gérard Laborderie

VOUS Y ÉTIEZ



23/05/2022 - Séjour Côte d'Opale
(Les randonneurs du Marais)



13/06/2022 - Journée sur l'île d'Yeu
(Les randonneurs du Marais)



01/07/2022 - Fête de l'école
(Association des parents d'élève)



08, 09 et 10/07/2022 - Festival sur la comète (Alunissons)



09/07/2022 - Eurochestreries



13/07/2022 - Concert du vent dans les cordes



22, 23 et 24/07/2022 - Festival de peinture
(Magné Animation)



05, 12, 19, 26/07 et 02/08/2022 - Soirées Théâtre
d'impro (Guilde de l'improbable)



06/08/2022 - Guinguette (Festi'Magné)



27/08/2022 - Fête des voisins de la rue du moulin



04/09/2022 - Vide grenier (Festi'Magné)



18/09/2022 - Fête du pain (Amis du four à pain et du
petit patrimoine)



20/09/2022 - Cérémonie de la pose de la 1ère pierre et
réunion publique sur la MSP



15/10/2022 - Inauguration du port communal du Gué



11/11/2022 - Commémoration

LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE TECHNIQUE

L'ancien local administratif du service technique a été scindé en deux vestiaires avec sanitaires indépendants adaptés aux PMR avec d'un côté un vestiaire femme et de l'autre côté un vestiaire homme.

La partie agrandissement contient un bureau équipé pour le responsable des services, une salle de réunion et un réfectoire, l'ensemble du bâtiment

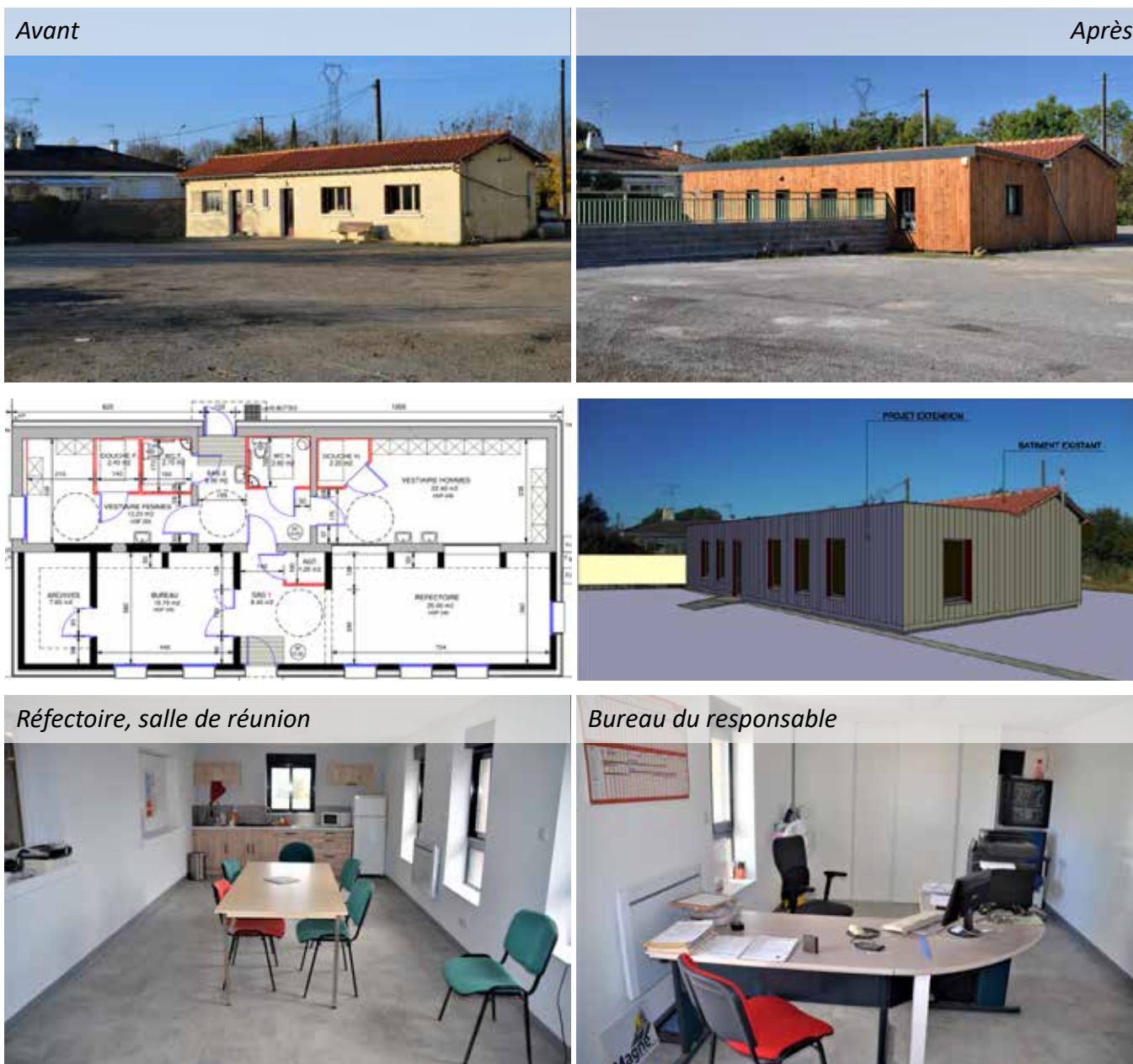
a été isolé par l'extérieur avec de la laine de roche et une finition en bardage bois. Cette opération a été entièrement réalisée par les agents. Ce dispositif va permettre de limiter la consommation énergétique.

L'ensemble du bâtiment a été recloisonné, carrelé, repeint, les sanitaires ainsi que l'électricité ont été refaits à neuf. Une

vidéosurveillance a également été installée.

Une clôture de séparation a été mise en place entre l'accès visiteur et l'exploitation afin de limiter la pénétration de tout public.

Le coût net de cette opération est de 115 207 € pour le budget communal.



LES TRAVAUX

» Route de Jousson

Des travaux d'aménagement et de réfection de trottoirs entre le n°44 et le n°88 de la route de Jousson ont été réalisés.



» Entretien communal

La remise en état et la mise en sécurité de certains cheminements doux a été effectuée.

En particulier, le chemin des écoliers, le chemin de la motte, les chemins entre les passerelles Bonhomme Nisson et le passage Soullice ainsi que l'accès à l'espace estival (ancien vestiaire au fond du foot) sont concernés.

L'équipe du service technique a également procédé au curage des fossés pour préserver l'état des voiries et des chemins.



» ZAC Habitat

La première phase du chantier est livrée. Les 39 parcelles sont viabilisées et réservées. Certaines sont en cours de compromis et d'autres ont fait l'objet d'une vente entérinée. Les constructions vont pouvoir démarrer début 2023.

La finition du lotissement rue du Héron Cendré avec raccordement au centre commercial par un chemin doux a été réalisé.

Ce chemin traverse une fruitière, l'ensemble a été réalisé par les agents du service technique.

Un terrain de pétanque a également été créé pour la convivialité des nouveaux arrivants du lotissement.



LA CÉRÉMONIE DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA MAISON DE SANTÉ

Mardi 20 septembre, la 1^{ère} pierre de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Magné / Coulon a été posée rue des Iris, dans la Zac de la Chaume aux bêtes de Magné. Ce projet est une réponse attendue de bon nombre de Français : l'égalité d'accès aux soins, quel que soit l'endroit où l'on se trouve. C'est donc un moment important dans la vie de nos communes, qui traduit concrètement notre volonté affirmée de lutte contre la désertification médicale.

Nous tenons à nouveau à remercier les nombreuses personnalités politiques ou institutionnelles présentes lors de ce moment symbolique : M. Marotel, Secrétaire Général de la Préfecture représentant Mme la Préfète, Mme Vinatier, Députée suppléante, M. Favreau, Sénateur des Deux Sèvres, M. Duforestel, Conseiller Régional et Président du parc du Marais Poitevin (s'exprimant également au nom de l'Europe) , M. Poiraud, Conseiller Départemental représentant Mme la Présidente, Mme Bouchery, déléguée du Président de Niort Agglo, Mme Aronica, Directrice de la délégation départementale de L'Agence Régionale de Santé, Mme Gauthier, Présidente de la CPAM ainsi que de plusieurs Maires de l'agglomération et des professionnels de santé. Tous ont salué, dans leur intervention, l'intérêt porté à ce projet structurant pour notre territoire.

A la suite de cette cérémonie, une réunion publique de présentation

du projet architectural a eu lieu à la salle des fêtes de Coulon. Près d'une centaine de personnes était présente, et a pu entendre l'architecte, M. Papuchon de l'agence Corset-Roche, présenter l'avancée du projet (projection du plan et commentaires sur l'organisation de la future Maison, explications sur les choix architecturaux, etc.). Il a eu l'occasion de répondre à des questions portant sur la dimension environnementale de ce projet, le coût, la maîtrise du budget et du planning des travaux (malgré le contexte d'inflation et d'instabilité des approvisionnements des matériaux). Ces derniers ont déjà commencé et un jalon symbolique pourrait être franchi pour la fin de l'année : le bâtiment hors d'eau, hors d'air pour Noël. La livraison (sans retard annoncé pour le moment) est prévue fin juin 2023 pour une ouverture en septembre 2023.

Anne-Sophie Guichet, Maire de Coulon et Gérard Laborderie, Maire de Magné, ont eu l'occasion de détailler les aspects budget et subventions qui permettent d'envisager un projet maîtrisé financièrement. 80 % de subventions sont espérées : Europe au titre du FEDER/REACT-EU, Etat au titre DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DESIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Région, Département et pour une partie, déjà acquises.

L'arrivée d'un nouveau médecin généraliste en 2018, devenu

coordonnateur du projet de santé des professionnels du bassin de vie Magné-Coulon, a permis de mobiliser des professionnels de santé locaux, et de définir un projet de santé attractif. Ainsi le Docteur Desnouhes est au contact de jeunes futurs médecins car formateur, il sait pouvoir proposer le projet d'installation dans cette structure à ces futurs médecins (1 ou 2 ont déjà manifesté un grand intérêt). Côté dentistes, 2 se sont positionnés sur les 3 postes prévus. Pour les autres professionnels (infirmiers, kinés, psychologues et orthophonistes), il s'agit soit de professionnels déjà installés sur la commune, soit de professionnels qui ont réservé leur espace pour exercer dans cette structure.

	Nombre prévus
Médecins généralistes	5
Infirmière Asalee	1
Dentistes	3
Infirmiers	4
Orthophonistes	3
Kinésithérapeutes	6
Psychologues	2

Le projet de santé regroupe 26 professionnels dont 24 réunis dans le bâtiment MSP.

Pour conclure, le Bief Magazine de Juin 2023 sera l'occasion de terminer le chapitre des travaux de la MSP et d'en ouvrir un nouveau sur l'inauguration de celle-ci.



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen de
Développement
Régional (FEDER)

Financement dans le cadre de la
réponse de l'Union à la pandémie
de COVID 19 (REACT-EU)



CONCOURS DES BOÎTES A LIVRES

Lundi 19 septembre, la mairie a réceptionné 2 magnifiques boîtes à livres réalisées par 2 associations magnésiennes : le Comité de jumelage Magné-Weitnau et le Modèle club magnésien.

A l'origine, un concours lancé en décembre dernier par la municipalité pour la réalisation de boîtes à livres, ouvert à tous, mais qui, hélas, n'a pas eu la participation escomptée. Mais si nous n'avons pas eu la quantité, nous avons eu la qualité !

Le cahier des charges stipulait de réutiliser des objets/meubles de

récupération et de les détourner de leur utilisation première et ce point a bien été respecté par nos 2 participants :

» le Comité de jumelage Magné-Weitnau a réalisé une boîte à livres dans une ancienne malle métallique qui a voyagé à travers le monde (Edimbourg, Londres, Paris, etc.), et l'a décorée avec des rappels à Weitnau, Magné, l'Europe, ...

» le Modèle club magnésien a utilisé une ancienne barque évoquant bien évidemment notre beau Marais poitevin.

La boîte à livres réalisée par le Comité de jumelage a été installée (très logiquement) place Weitnau, et celle du Modèle club dans le sous-bois derrière les terrains de tennis à proximité de la future aire de jeu naturelle. Vous pouvez venir librement y déposer des livres et/ou en prendre un parmi ceux déposés par les autres lecteurs.

Encore un grand bravo à ces 2 associations magnésiennes pour le travail de qualité réalisé !



CLASSE SUPPLÉMENTAIRE AU GROUPE SCOLAIRE LES HIRONDELLES

Suite à l'ouverture d'une classe sur l'école, la salle 4 a été refaite à l'initiative de la mairie.

La couleur de la peinture a été choisie avec l'enseignante et les travaux ont été réalisés par les services techniques aidés par les deux jeunes magnésiens participants au dispositif "argent de poche".

Le tableau a été repeint avec une peinture aimantée, un chevalet a été installé le long d'un mur. Des étagères ajoutées dans les

placards permettent la mise en place d'ateliers autonomes que l'on retrouve dans les autres classes de la maternelle de l'école. Le groupe scolaire des Hirondelles accueille cette année 194 enfants.



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif « argent de poche » a été institué au niveau national dans le cadre de « ville vie vacances ». Ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des missions au sein d'une collectivité durant les vacances scolaires.

Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes de 16 et 17 ans au service de la commune, valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes, et leur permettre de découvrir le monde du travail en créant un lien entre jeunes, élus et agents.

Chaque mission a une durée d'une demi-journée sur 30 demi-journées maximum par année civile et par

jeune moyennant une gratification de 15 €. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou les élus et/ou l'animateur jeunesse du CSCM dans le cadre des missions de ce dernier. Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions peuvent être des travaux d'espaces verts, de peinture, d'entretien de locaux...

En juillet dernier, 2 jeunes magnésiens, Clara et Jordan ont participé au démontage des installations du festival de la peinture avec les agents municipaux et les bénévoles de Magné Animation.

Ils ont ensuite travaillé à l'école avec

les agents des services techniques. Chaque matin, de 8h30 à 11h30, ils ont lessivé, enduit, poncé et peint les murs de la nouvelle classe de maternelle.

Ils ont également participé au nettoyage de la cour et des jardinières.

"Cette expérience nous a montré que nous sommes capables de réaliser des travaux assez difficiles. C'est valorisant, nous avons d'avantage confiance en nous et avons envie de continuer" ont ils témoigné.

Nous tenons à remercier et à féliciter ces 2 jeunes magnésiens pour le travail effectué et leur implication.



UN NOUVEAU FOUR AU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans la dynamique du "manger mieux" initiée depuis le début du mandat, le fait-maison nécessite du matériel performant pour aider les agents du restaurant scolaire.

De ce fait, la municipalité a investi dans un nouveau four qui a pris place dans les cuisines.

Celui-ci est plus performant, plus grand, plus précis sur les cuissons avec la possibilité de faire des cuissons basse température. Il permet également de mesurer la température à cœur à l'aide d'une sonde et de régler le taux humidité de l'enceinte de cuisson.



« Agnès Chetcuti, une femme qui a su relever les défis »

Une entreprise bien ancrée dans le paysage magnésien, au cœur du centre bourg, camions bennes, semi-remorques, porte-engins, engins de travaux publics, une enseigne qui est connue et reconnue en France, sur tous les chantiers de grandes envergures ; à la tête de cette entreprise familiale : Claude, André-Paul et Agnès Chetcuti, épouse Négrell.

On se doit d'évoquer les parents, André et Paule, qui ont dû quitter leur Algérie avec leurs deux fils, Claude et Jean-Luc, et "deux camions". En effet, André, d'origine Maltaise est né à Bône, et non loin de là, à "Le Tarf" sous-préfecture du département de Bône, naissait Paule, d'origine lorraine.

André dirige une entreprise de transports de liège, d'écorces en partance pour la France, Bône ayant le monopole de ce commerce. Une entreprise florissante, à la limite de la frontière tunisienne, mais voilà il faut partir en toute hâte,

"nous sommes en 1962, il faut tout abandonner, biens et familles, c'est le déchirement".

"On s'installe à Magné"

La famille arrive à Magné, au "coin Macrou" jusqu'en 1969, "une petite maison, mais un grand atelier pour le plus grand bonheur de papa" puis au fur et à mesure du développement de l'entreprise, au 185 avenue du Marais jusqu'en 1986, puis Le Verdonnier "berceau familial" et au 342, avenue du Marais Poitevin en 1996.

Deux enfants, André-Paul en 1963

et Agnès en 1967 viennent agrandir le cercle familial. Agnès, unique fille, baigne dès son enfance dans le cambouis, la mécanique, mais Agnès partage aussi les soucis des parents liés aux incertitudes économiques.

Après le passage "aux anciennes écoles de Magné", direction le lycée Paul Guérin pour un bac de comptabilité ; en effet, pour cette famille soudée, chacun doit contribuer au développement de l'entreprise.

Bac en poche, Agnès intègre une école de transports "AFT" à Poitiers, car les exigences en matière de gestion et



Agnès Chetcuti, épouse Négrell



André, le père et son fils André-Paul, en 1968, au 185 avenue du Marais Poitevin

législation sont très complexes. Tout y est enseigné "transport routier, maritime, ferroviaire, et même la dimension des pneus, la répartition des charges" se souvient Agnès.

Le moment crucial de l'examen arrive "un examinateur qui a tout fait pour me déstabiliser, mais tout en étant timide, j'avais du caractère". Des messieurs qui "ne font pas dans la dentelle". En effet "parce que l'on est une femme, que nous sommes dans un domaine masculin, alors que tout évolue, puisque nous avons actuellement une salariée conductrice de poids lourds, on déplore parfois, un comportement machiste, bien que la tendance aille vers une amélioration certaine" complète Agnès.

"Faire Bloc"

Une histoire familiale, André aux ateliers, Paule à la gestion "maman a fait le choix de délaissé son métier d'institutrice afin d'épauler papa", et maintenant aux côtés de Claude,

André-Paul et Agnès, depuis 3 ans, Alexandre, le neveu qui après 14 années de pratique sur les chantiers complète l'équipe familiale.

En effet "on a tous notre rôle, on fait bloc, de la polyvalence, ce qui fait notre force", une stratégie familiale, des valeurs inculquées par les parents, "celle du travail et de la confiance mutuelle".

Concilier travail et famille, deux enfants, Emma et Charles, faire face aussi à des moments difficiles, la perte accidentelle de Jean-Luc, la maladie mais Agnès est une femme de caractère, charismatique, pleine

d'empathie, discrète, un grand sens de l'écoute, notamment avec le personnel. Elle souligne "parler, se dire les choses, un employé n'est pas un numéro, c'est un être humain, nous formons une belle équipe, nous partageons leurs bonheurs, leurs peines".

Toujours avenante, disponible "aux services de la commune et du monde associatif", Agnès demeure fidèle à sa ligne de conduite "les choses on les fait bien sinon on ne s'engage pas".



Vous les apercevez à divers endroits sur la commune, ils vous aident parfois pour la mise en place des festivités de votre association, mais connaissez-vous toutes les missions des agents municipaux du service technique de la commune ?



Les missions des agents municipaux du service technique sont diverses et variées :

» **Les espaces verts :**

Il s'agit de la tonte, la taille, la plantation de végétaux, la création et le nettoyage de massifs...

Mickaël encadre la cellule espaces verts constituée en fonction des saisons.

» **La voirie :**

Cette mission regroupe toutes les activités qui concernent le désherbage, l'entretien des trottoirs (40 kms sur toute la commune) et des routes, l'aménagement des routes et des parkings, les panneaux de signalisation, l'entretien et le ramassage des poubelles publiques...

» **Les bâtiments :**

Il s'agit de l'entretien et la petite réparation de tous les bâtiments publics de la commune : petits travaux de rénovation, électricité, plomberie, mobilier urbain,

nettoyage de la salle omnisports et des toilettes publiques...

» **Les festivités :**

Cette mission est liée à l'engagement de la municipalité d'aider ses associations pour leurs manifestations qui font vivre la commune. Elle concerne le montage et le démontage des scènes, tivolis, parquets, le transport du matériel

et des containers, etc. Aux côtés et en appui des bénévoles, une équipe d'agents est mise à disposition.

Lundi matin, 8h, Damien, chef de service qui encadre une équipe de 7 agents, a déjà établi le planning de la semaine à venir et indique à tous les agents les missions à accomplir qui partent s'atteler à la tâche.

Mais, dans la "vraie vie", il est bien rare que tout se passe comme prévu. La vie d'une commune présente son lot quotidien d'aléas et d'imprévus, alors il faut savoir faire avec, s'adapter et prioriser. Aussi, tout ne peut pas se résoudre aussi rapidement que souhaité.

En plus des missions citées précédemment, il y a aussi la gestion des animaux errants sur la commune mais surtout le ramassage de dépôts sauvages dans la nature ou



à proximité des containers à verre, les verres déposés au pied de ces derniers au lieu d'avoir été déposés à l'intérieur, le nettoyage et la réparation des diverses dégradations et incivilités (dégradations régulières des gouttières et des toilettes publiques, arrachage des plantations, endommagement des arbres et du mobilier urbain, verre d'abribus vandalisé, etc.), le ramassage des mégots de cigarette et autres déchets jetés au sol, etc. Toutes ces tâches supplémentaires occupent au

total environ 1 mois 1/2 de travail sur un an.

Le service accueille régulièrement des stagiaires et des personnes en reconversion.

La force d'intervention d'un service technique d'une commune de la taille de Magné est la polyvalence obligatoire des agents.

Ces missions vous intéressent ?

Faites-vous connaître auprès de la mairie pour des missions ponctuelles en fonction des besoins.

Vous pouvez envoyer votre CV à mairie@ville-magne.fr



Damien

Responsable des Services Techniques et référent Voirie



Mickaël

Référent Espaces verts



Mickaël

Agent polyvalent



Sébastien

Agent polyvalent



Thierry

Agent polyvalent

Samuel

Agent polyvalent

Lucien

Agent polyvalent



Benjamin

Agent non titulaire polyvalent



Patrick

Agent temporaire polyvalent remplaçant

PLUI-D DE NIORT AGGLO / LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À HORIZON 10 ANS

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement dans toutes les communes du territoire de l'agglomération du Niortais.

Le PLUi fixe les règles générales d'utilisation du sol et s'imposera à tous les particuliers, entreprises ou administrations dans les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou encore les déclarations préalables. Sur notre territoire, il s'accompagne d'un volet Déplacement (PLUi-D) qui définit la politique de Niort Agglo en termes de mobilités.

LES GRANDS OBJECTIFS

- » Organiser le développement du territoire (habitat, économie et équipement public)
- » Réduire de près de 50 % la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- » Mobiliser en priorité le potentiel dans les enveloppes urbaines (renouvellement urbain, comblement des dents creuses, mobilisation des logements vacants...)
- » Améliorer les conditions de déplacement
- » Promouvoir les îlots de fraîcheur et limiter les îlots de chaleur
- » Protéger les bois et les haies, les zones humides, les paysages

emblématiques et les éléments patrimoniaux

- » Préserver et optimiser la ressource en eau
- » Mettre en place des règles et des critères de performance énergétique pour la réduction des gaz à effet de serre

De quoi est constitué un PLUi-D ?

- » **Un rapport de présentation** : diagnostic, analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, explication des choix retenus et des orientations du projet.
- » **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : C'est le projet porté par les élus qui définit les orientations générales des différentes politiques : aménagement, équipements, mobilité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, etc.
- » **Déplacement / le Programme d'Orientations et d'Actions (POA)** : Plan d'actions de mise en œuvre de la politique des transports et déplacements. Il précise et détaille les orientations et objectifs inscrits dans le PADD.
- » **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : Elles traduisent le PADD par des principes d'aménagement identifiés par secteurs : habitat, transports,

zones économiques, etc. Elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme.

- » **Le zonage et le règlement** : Le zonage délimite l'utilisation des sols et le règlement prescrit des règles à respecter dans ces zones (nature du projet, implantation)

Calendrier prévisionnel du PLUi-D

- » Présentation du projet de PLUi-D en décembre 2022
- » Arrêt du PLUi-D en mars 2023
- » Recueil des avis des communes et partenaires au printemps 2023
- » Recueil des avis du public via une enquête publique à la rentrée 2023
- » Approbation et exécution du PLUi-D en janvier-février 2024

Ces sujets vous concernent directement

- Des réunions de présentation du PLUi-D dans sa globalité, sont organisées, dans les communes de l'Agglo, ouvertes à tous les citoyens :
- » **Le mercredi 7 décembre 2022 à 20h30** à la salle des fêtes de Mauzé-sur-le-Mignon
 - » **Le jeudi 8 décembre 2022 à 18h30** à la salle de la Baratte à Echiré
 - » **Le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00** à l'Hôtel de ville à Niort (salon d'honneur)
 - » **Le mardi 10 janvier 2023 à 20h00** à la salle des fêtes de Beauvoir-sur-Niort

DÉFIBRILATEURS EN LIBRE ACCÈS

40 000 à 60 000 personnes décèdent chaque année en France d'un arrêt cardiaque extrahospitalier. C'est dix fois plus de victimes que les accidents de la route.

En France, le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque est estimé entre 2 et 3 %. Il atteint 40 % dans certains pays européens où la population est mieux formée aux gestes qui sauvent et les lieux publics davantage équipés en défibrillateurs automatisés externes (DAE). Une intervention rapide favorisée par la connaissance des gestes de premiers secours et l'utilisation d'un défibrillateur permettrait de sauver 5 000 à 10 000 vies chaque année.

Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur semi automatisé ou automatisé externe. Généraliser

l'installation des défibrillateurs et former la population aux gestes de premiers secours constituent donc une exigence de santé publique. Le plan national de santé publique prévoit de former 80 % de la population aux gestes de premiers secours et d'améliorer l'accès aux défibrillateurs automatisés externes sur le territoire national, en favorisant leur géolocalisation et leur maintenance.

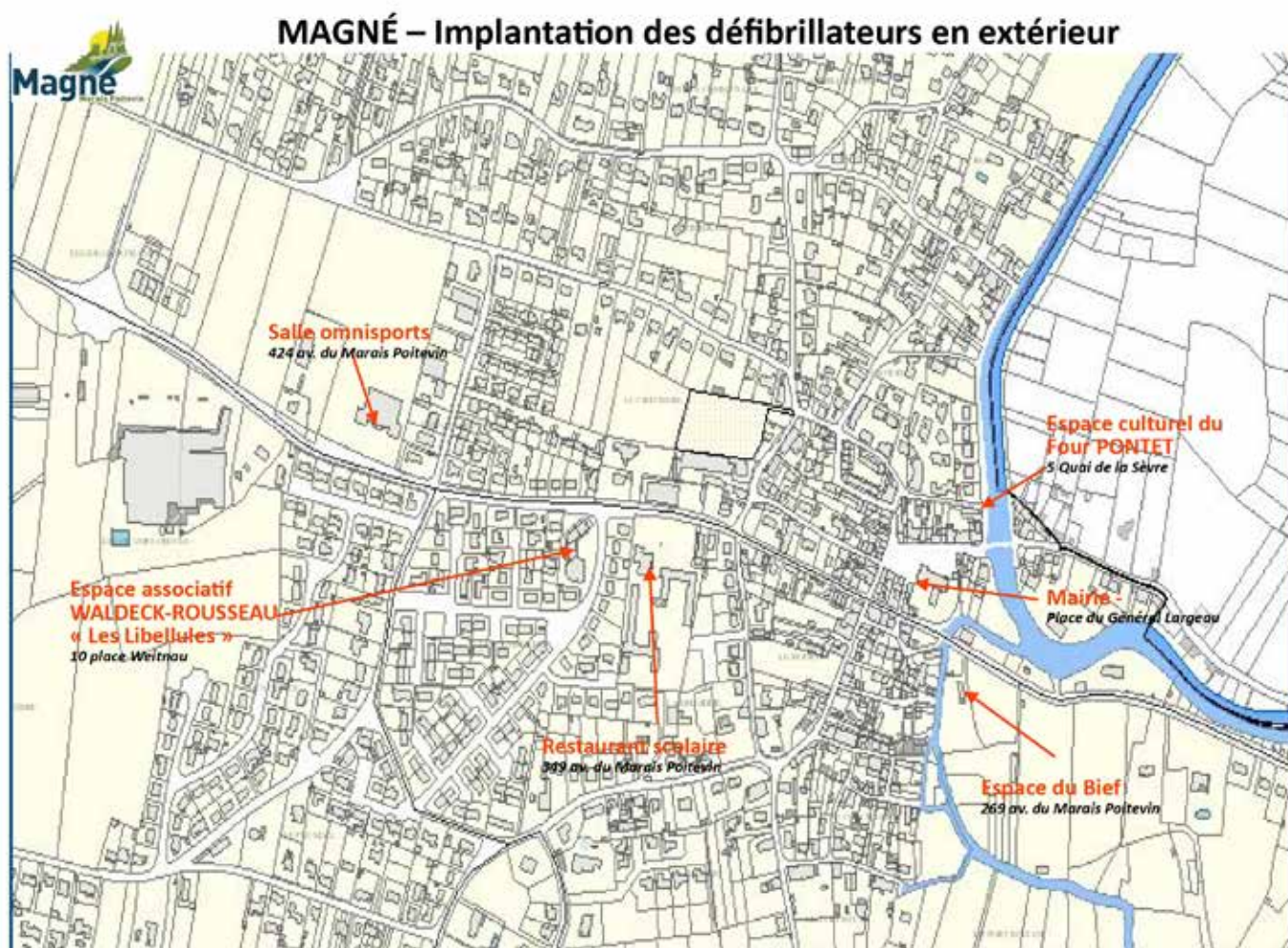
La création d'une base de données nationale, disposition de la loi du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque, s'inscrit dans cette ambition. Tous les exploitants de DAE doivent désormais déclarer les données de leurs défibrillateurs dans la base nationale.

Dans cette optique, la commune a intégré le groupement de

commandes de la Communauté d'Agglomération du Niort pour acheter de nouveaux défibrillateurs. Ainsi, la commune disposait d'un parc de 4 défibrillateurs installés en intérieur et répartis sur ses principaux sites (Mairie, Salle omnisports, Salle polyvalente et les vestiaires du foot). Il a été décidé d'acquérir 3 défibrillateurs supplémentaires, et installés sur les sites du groupe scolaire, de l'espace du Bief et à l'espace culturel du Four pontet.

Au final, 5 défibrillateurs sont installés dans un boîtier externe de protection (voir plan) en accès libre. Ils sont référencés sur la base « Geo'DAE », sur « Sauv life » et sur « Staying alive ».

Magnésien, devenez bon Samaritain !



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS (PPRI)

Le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) constitue l'un des outils réglementaires essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques liés aux inondations. Il est établi par les services de l'Etat en association et concertation avec les collectivités territoriales concernées.

Il a pour objectif principal de réglementer l'utilisation et l'exploitation des sols dans les zones inondables en tenant compte des niveaux de risques identifiés et de la nécessité de ne pas aggraver l'exposition aux risques de la population et des biens. Il participe également à la sauvegarde des zones

agricoles et naturelles qui jouent ce rôle fondamental de champs d'expansion et d'écrêtement des crues qu'il convient de préserver.

Dans le cadre de l'élaboration du PPRI sur le territoire des communes de Bessines, Coulon et Magné, la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres (DDT) organisera au cours du mois de janvier, une réunion publique pour présenter le projet de PPRI aux populations concernées.

Les modalités d'organisation de cette réunion (sa date, son heure et son lieu) feront l'objet d'une prochaine communication.

Chacun peut d'ores et déjà consulter

les documents du projet de PPRI sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/PPRI-bessines-coulon-magne>

Contact à la DDT des Deux-Sèvres : Service Prospective, Planification et Habitat – 39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT cedex 9.

Tél : 05.49.06.89.62 –

E-mail : ddt-spph-plan@deux-sevres.gouv.fr

LIMITATION DE LA DURÉE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie n'est pas nouvelle.

En 2017, la commune a procédé au remplacement des **513 points lumineux par des LED** et à la modification des 29 armoires de commande par la mise en place d'horloges astronomiques.

Elle a également effectué des choix en terme de niveaux d'éclairement et de durée d'allumage en cohérence avec l'environnement de chaque point.

Le graphique énergétique en 2013 classait la commune en C et D soit une consommation moyenne de 2,50 KWh/m². En 2017, après les

travaux, **la commune est classée en A+** soit une consommation moyenne de 0,60 KWh/m².

C'est également :

» plus de **140 000 KWh/an d'économie d'énergie** attendue

» **12,84 tonnes** de CO₂ évitées par an

» la baisse du coût de l'électricité lié à l'éclairage public de **76%**

L'éclairage du parking du 11ème régiment du GRGA de l'espace du Bief, n'étant pas relié à l'éclairage public, a été créé quant à lui avec des panneaux solaires ainsi que les points lumineux sur le chemin de la Souche.

Au vu du contexte actuel, la municipalité a décidé de limiter

encore plus la durée d'éclairage public.

En effet, outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

La durée d'allumage vient donc d'être redéfinie avec extinction sur les périodes horaires suivantes :

» Avenue du Marais poitevin: extinction **de 22h00 à 6h30** (contre 0h à 5h auparavant)

» pour l'ensemble des autres voies : extinction **de 21h00 à 6h30** (contre 23h00 à 6h30 auparavant).



Transports Solidaires Maraîchins

Les déplacements solidaires : une solution pour améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité.



POUR QUI ?

Pour les personnes de Coulon et Magné qui ne peuvent pas conduire ou n'ont pas de véhicule.



PAR QUEL MOYEN ?

Avec des chauffeurs bénévoles qui utilisent leur propre véhicule.



COMMENT ÇA MARCHE ?

1. J'adhère à l'association (6€)

2. Je réserve par téléphone 3 jours à l'avance du lundi au vendredi de 9h à 18h

3. Je me laisse transporter à destination par un chauffeur bénévole

4. Je règle au retour en espèces ou par chèque contre reçu remis pas le chauffeur



QUEL TARIF ?

Les kilomètres parcourus sont calculés à partir du domicile du chauffeur bénévole. L'indemnité sera de 0,32 €/km avec un minimum de 3 €.



POUR ALLER OÙ ?

Faire des démarches administratives, aller chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à un proche...dans un rayon de 30 km autour de Coulon et Magné. (horaires de transport : 9h-18h)

C'est un service à vocation sociale et d'entraide qui n'intervient qu'en complément des autres services de transports existants.

Vous souhaitez vous proposer comme chauffeur bénévole ou bénéficier du services : contactez-nous.

TRANSPORTS SOLIDAIRES MARAÎCHINS

Du mardi au vendredi (9h-12h30 / 14h-18h)

3 Place de la Coutume

79510 COULON

TEL : 05 49 35 99 90

MAIL : tsm79510@gmail.com



CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de la démission de Sébastien Ferron de son poste d'adjoint et du conseil municipal, ce dernier lors de sa séance du 15 novembre, a acté l'entrée de Laurence PATEJ en tant que conseillère municipale et élu un nouveau 6ème adjoint. Il s'agit

de Eric FICHET qui se verra confier la délégation des travaux de voirie et de bâtiments, en lien avec les services techniques et les entreprises privées travaillant pour la commune. Cette délégation était jusque-là confiée au 1er adjoint Sébastien

Billaud qui reprend la délégation de la vie associative, de la culture et des jumelages.

Tous nos voeux de réussite dans leurs nouvelles fonctions les accompagnent.

LES JARDINS EN PARTAGE

Louer un jardin potager, c'est maintenant possible

100 m² = 20 € par an

50 m² = 15 € par an

L'association des jardins en partage vous informe que vous pouvez dès à présent réserver votre parcelle.

Vous faites des économies en cultivant vous-même vos légumes, vos aromates.

Et vous mangez sainement en récoltant vos produits sans pesticide ! L'occasion rêvée de montrer aux enfants comment poussent nos fruits et légumes.

Pour les débutants, possibilité d'aide : l'association peut donner quelques conseils de base qui vous permettront d'avoir toutes les cartes en main pour débiter au mieux votre potager.



Renseignements et réservation :

Roger BODET

Président de l'association des jardins en partage - 79460 Magné

Mail : roger.bodet79@gmail.com

Tél : 06 86 91 80 09

CHANGEMENT DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

A compter de janvier 2023, les horaires du bureau de Poste de Magné seront :

- » Fermé le lundi
- » 9H00-12H00 et 14H00-17H00 les mardi, mercredi, jeudi et vendredi
- » 9H00-12H00 le samedi

ESPACE D'EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE

Le groupe Magné au quotidien continuera de tenir informé les Magnésiens, des décisions importantes prises par la majorité, parfois sans débat préalable.

Pour rappel, nous l'avons fait récemment, par voie de presse pour l'achat de la villa « La Pichonnerie » (Maison Condemine).

Vous pouvez nous faire part de vos réactions ou interrogations via notre adresse mail.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait qu'à trois nous ne pouvons empêcher l'adoption d'une délibération. Malgré le contexte actuel, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Bernard ADAM, Véronique ANDREU, Nathalie MARRET

magne-auquotidien@laposte.net

LES ANCIENNES SCIERIES

Au cours du XX^{ème} siècle, plusieurs scieries mécaniques existaient à Magné, connues par le nom de leurs propriétaires respectifs : Bernard, Chaillou, Chollet, Dupont, Riffault... La plus ancienne était celle d'Emile Riffault qui s'installa en 1898 entre Magné et Sevreau, à l'emplacement de l'actuel jardin public (Cf. photos). En 1930, Emile Riffault y produisait des caisses à oeufs et à volailles ainsi que 4 000 m³ de planches par an. Le bois travaillé était presque toujours le peuplier de pays amené par camion ou par radeaux. La scierie employait alors une quarantaine de personnes. Le matériel de l'atelier était actionné par une machine à vapeur utilisant la sciure de bois comme combustible.

En 1923, la scierie d'Olivier Chollet s'associa à Alexandre Rougier pour fonder la Société de sciage et de déroulage de bois de la Sèvre. Dans les années 1930, cette unité fut transférée à Niort pour y devenir l'importante société Rougier et Fils que l'on connaît. Vers la même époque, une autre scierie fut créée et exploitée à La Garette par la famille Chaillou. Après le décès de Guy Chaillou en 1977, le groupe Rougier racheta l'entreprise. On y travaillait alors des souches de noyer, de l'ormeau et du frêne pour la fabrication d'ébauches de crosses de fusil et de bois de meuble. La scierie cessa son activité en 1995.

En novembre 2000, le Parc s'est rendu propriétaire de ce site de La Garette afin d'y aménager un espace stratégique pour l'exploitation des marais inaccessibles par voie de terre. Entre autres, les forestiers y stockent les peupliers abattus dans le secteur, notamment ceux évacués par voie d'eau. L'Association Nature Solidaire profite également de cet espace pour stocker du matériel et accéder aux chantiers d'entretien qui lui sont confiés par le Parc.

Illustrations de haut en bas :

1. Scierie Riffault vue côté rivière. 2. Stockage bois Riffault 1904 côté route. 3. Carte de visite Riffault. 4. Ancienne scierie de la Garette de nos jours



Vous souhaitez suivre l'actualité de votre commune ?

1. Installez l'application IntraMuros sur votre smartphone
2. Abonnez-vous à la commune de Magné
3. Retrouvez l'actualité de votre territoire sur les onglets "Journal" et "Agenda"



AGENDA du 1er semestre 2023*

10 janvier - Voeux du maire

22 janvier - Repas des aînés

04 février - Ethiopiennes : soirée Conférence / Débat
(Une école pour Kibur)

24, 25 et 26 février, 02, 03 et 04 mars - Théâtre
"Mauvaises Filles" d'Aurélié Bargème (Théâtre du Marais perdu)

07 mars - Collecte de sang (Amicale du don du sang Magné-Coulon)

01 et 02 avril - 13ème festival "Voyager autrement"
(ABM Poitou-Charentes)

Du 03 au 07 juin - Séjour en Dordogne (Les randonneurs du Marais)

Du 16 au 18 juin - Salon de l'artisanat et de la création
(Festi'Magné)

21 juin - Fête de la musique

24 et 25 juin - Exposition et animation de modèles réduits (Modèle club magnésien)

*Dates connues au jour de l'édition du bulletin municipal et sous réserve d'annulation ou de report éventuel à venir notamment à cause de la crise sanitaire actuelle.



LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

"COMMUNE DE MAGNÉ - OFFICIEL"



APPLICATION "INTRAMUROS"